

# Se regrouper pour travailler ensemble en CUMA, un choix durable



**Chantal St-Laurent, agronome, MBA**

Conseillère en développement des CUMA/CUMO

MAPAQ – Direction régionale Bas-Saint-Laurent

# Plan de la présentation

- Contexte
- Qu'est ce qu'une CUMA
- Le but d'une CUMA
- Les CUMA au Québec
- Le fonctionnement d'une CUMA
- Les coûts d'utilisation : comment ça fonctionne?
- Les raisons d'adhérer à une CUMA
- Le questionnement préalable
- Conclusion
- Questions

# Contexte

- Compétitivité et productivité dans le contexte de la mondialisation des marchés
- Exploitations agricoles soumises à de fortes tensions économiques
- Investissements considérables, coûts de production à la hausse, profits à la baisse, difficultés financières

# Contexte

- Pérennité des entreprises agricoles menacée
- Pour sortir de l'impasse, on ne pense qu'à augmenter les sources de revenus et à travailler encore plus fort. Cela peut fonctionner pour certains, mais avec des conséquences sur la famille, la santé et le bien-être.
- Révision du mode de gestion afin de réduire les coûts de production, principalement ceux reliés à la mécanisation

# Contexte

- Surcapitalisation sur la ferme dans la majorité des cas
- Devoir de changer de mentalité et de penser au partage des risques financiers dans la mécanisation
- La Coopérative d'utilisation de matériel agricole (CUMA) offre des solutions en ce sens: nombreuses sont les exploitations agricoles qui ont compris les avantages de cette formule et qui ont retenu cette voie pour travailler, investir et économiser ensemble.

# Qu'est-ce qu'une CUMA?

C'est une coopérative agricole.

**Au Québec**, elle est régie par le chapitre 1 du titre 2 de la Loi sur les coopératives (art. 193.1 - 211.8). Elle est constituée d'au moins 5 entreprises agricoles fondatrices (chapitre 3 du titre 1, art.7).

*(Loi sur les coopératives)*

# Qu'est-ce qu'une CUMA?

Le Québec dispose d'une loi sur les coopératives. Elle définit les catégories et les particularités des :

- coopératives de producteurs (coopératives agricoles)
- coopératives de consommateurs
- coopératives de travail
- coopératives de travailleurs actionnaires
- coopératives de solidarité

# Quel est son but ?

Utiliser en commun de la machinerie, des équipements, des intrants (ex. : engrais, chaux, diesel), de l'outillage et autres, et ce, au moindre coût possible.

La CUMA se définit donc comme une **COOPÉRATIVE D'UTILISATION DE MATÉRIEL AGRICOLE** et non de machinerie agricole.

# Bref historique

## France

1945 : Réorganisation de l'agriculture → Développement des CUMA

2017 : 12 260 CUMA

212 000 adhérents

464 M € de chiffre d'affaires

Source : Fédération nationale des CUMA

## Québec

1989 : Phase de sensibilisation → M. Camille Morneau

1991 : Création des 2 premières CUMA > Saint-Fabien  
Rivière-du-Bic

# Les CUMA au Québec en 2015

Actuellement, 60 CUMA au Québec  
14 des 17 régions administratives

- 1 917 entreprises membres d'une CUMA
- 7% des entreprises agricoles
- Hausse de 10% entre 2011 et 2015
  
- 1 342 branches d'activités
- Hausse de 43% entre 2011 et 2015
  
- La valeur totale des immobilisations des CUMA s'élevait à 21 millions\$
  
- Les principales activités : machinerie de préparation de sol, machinerie de fenaison et d'ensilage, épandeur à fumier

# Les CUMA au Québec en 2015

## Au Saguenay/Lac-Saint-Jean

- 3 CUMA ( Saguenay, Hébertville et Normandin)
- 99 entreprises
- 31 branches d'activités
- Valeur des immobilisations : 598 850 \$



Source : Enquête de la Direction régionale du Bas-Saint-Laurent, 2015

# Fonctionnement d'une CUMA

## Qui peut être membre?

- **Au Québec**, tous ceux qui ont le statut de producteur agricole, conformément à la Loi sur l'enregistrement des exploitations agricoles.

et

qui sont prêts à s'associer pour travailler, investir et économiser ensemble

# Fonctionnement d'une CUMA

## Encadrement légal

- La CUMA est une personne morale.
- Conformément à la Loi et au Règlement d'application de la loi, la CUMA se dote de règlements administratifs ou de régie interne.

# Fonctionnement d'une CUMA

## Encadrement légal

La CUMA est gérée par un **conseil d'administration** (CA) et des **assemblées générales annuelles** (AGA), selon la Loi.

# Fonctionnement d'une CUMA

## Encadrement légal

- La CUMA peut acheter, vendre, construire, hypothéquer, emprunter, etc., conformément à la Loi et au Règlement d'application de la Loi.

# Fonctionnement d'une CUMA

## Utilisation du matériel agricole

- L'agriculteur doit être **membre** de la CUMA pour utiliser le matériel mis en commun.
- Ensuite, il adhère à une **branche d'activité**.
- Pour ce faire, il verse sa **quote-part de 20 %** du coût d'achat du matériel réparti également entre les **utilisateurs** d'une même branche.

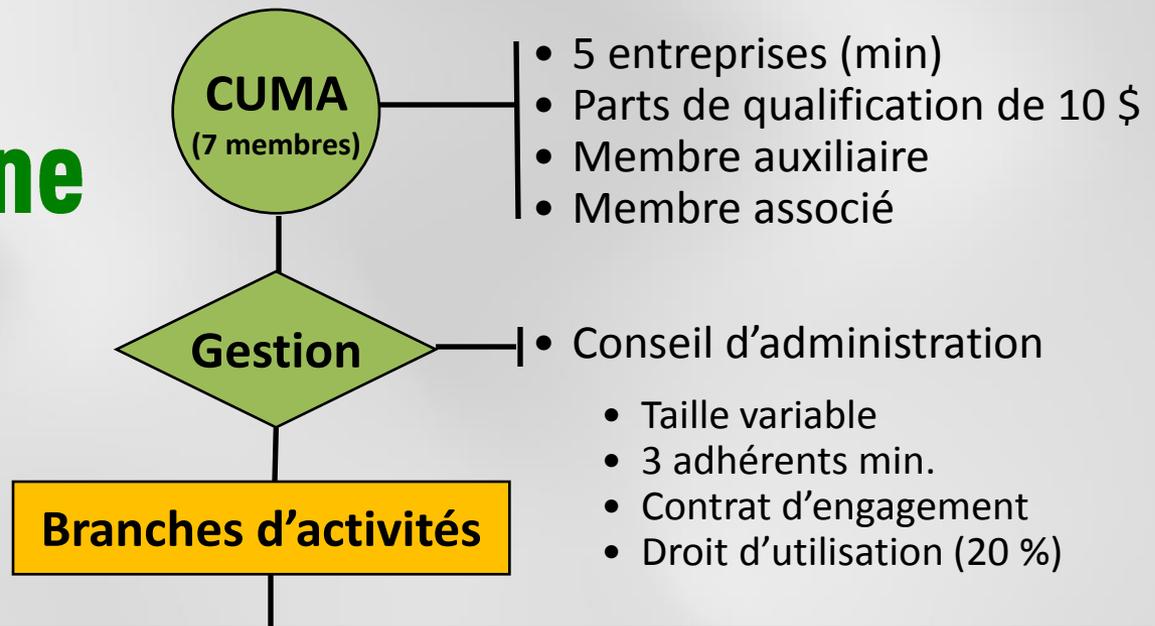
# Fonctionnement d'une CUMA

## Utilisation du matériel agricole

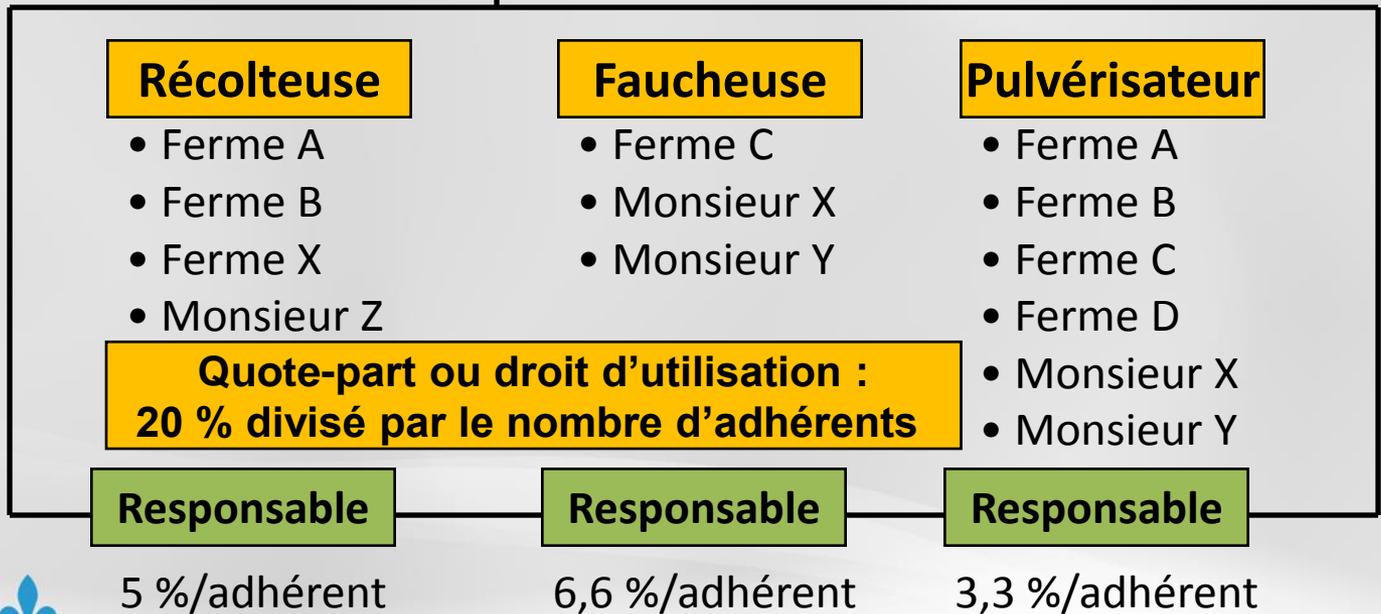
- En adhérant à une branche d'activité, le membre s'engage (par un **contrat d'engagement**) à utiliser le matériel de la CUMA pendant toute la durée de son financement.
- Les **coûts d'utilisation** sont facturés selon un pourcentage d'utilisation en fonction de l'unité déterminée (heure, hectare, voyage, etc.).

# Structure d'une CUMA type

- Carnet de bord
- Temps limite d'utilisation
- Ordre de priorité



Coûts d'utilisation : facturés selon le % d'utilisation en fonction de l'unité déterminée dans le contrat (hectares, heures, voyages, nombre de balles, etc.)



# Fonctionnement d'une CUMA

## Encadrement légal

- La CUMA est **l'unique propriétaire** des biens (machinerie et équipement).
- En adhérant à une branche d'activité, **le membre se donne un droit d'utilisation**.
- Lorsqu'un membre quitte la CUMA, **cette dernière lui rembourse ses parts de qualification** (parts sociales) **et ses droits d'utilisation** (quotes-parts ou mises de fonds) dans chacune des branches auxquelles il a adhéré.

# Fonctionnement d'une CUMA

## Financement

- Le montant des parts de qualifications ou sociales sert de fonds de roulement à la CUMA.
- Les droits d'utilisation (20 %) ou des quotes-parts payés par le membre servent d'autofinancement à l'achat d'un équipement.

# Fonctionnement d'une CUMA

## Financement

- **Autofinancement de 20 %** du prix d'achat du matériel et **financement des 80 %** restant sous forme de prêt conventionnel.
- Au Québec, les Caisses Desjardins ont été les premières à financer les CUMA. Aujourd'hui, plusieurs institutions les financent également.

# Fonctionnement d'une CUMA

## Financement

- Il est important de mentionner que le membre ne doit pas cautionner la CUMA pour obtenir un financement.
- Seul le bien acheté est donné en garantie.
- La responsabilité du membre se limite au respect de ses contrats d'engagement et au paiement de ses frais d'utilisation.

# Récolteuse à bleuets (40 000\$)

	CUMA	INDIVIDUEL
Nombre d'utilisateurs	4	1
Prix d'achat	40 000 \$	40 000 \$
Superficie	50 ha	15 ha
Droits d'utilisation (20%)	8 000 \$ (2 000 \$/membre)	
Mise de fonds (20%)		8 000 \$
Montant à financer	32 000 \$	32 000 \$

	CUMA	INDIVIDUEL
Nombre d'utilisateurs	4	1
Déboursés annuels (5%, 5 ans)	7 238 \$	-
Dépréciation (10%, valeur résiduelle 10%)	-	3 600 \$
Intérêts moyens	-	1455 \$
Frais de dossier	200 \$	200 \$
Assurances	265 \$	265 \$
Entretien et réparations (0,75%)	300 \$	105 \$
Entreposage (0,50%)	200 \$	200 \$
Salaire secrétaire (1,00%)	400 \$	-
Frais généraux (2,25%)	900 \$	300 \$
Coût total	9 503 \$	6 125 \$
Coût à l'unité (\$/ha)	190,06\$ \$	408,33 \$
Gain sur les coûts/ferme	+218,27 \$	

# Récolteuse à bleuets (40 000\$)

	CUMA	INDIVIDUEL	
Utilisateurs et engagement			
Ferme A ( engagement 9 ha)	1 710 \$	6 125 \$	4 415 \$
Ferme B ( engagement 15 ha)	2 851 \$	6 125 \$	3 274 \$
Ferme C ( engagement 12 ha)	2 281 \$	6 125 \$	3 844 \$
Ferme D ( engagement 14 ha)	2 661 \$	6 125 \$	3 464 \$

En CUMA, le droit d'utilisation est remboursé à la fin du contrat d'engagement.

# Tracteur 55HP (55 000\$ )+ Faucheuse 60''(19 450\$)

	CUMA	INDIVIDUEL
Nombre d'utilisateurs	5	1
Prix d'achat	69 450 \$	69 450 \$
Superficie	170 ha	35 ha
Droits d'utilisation (20%)	13 890 \$ (2 778 \$/membre)	
Mise de fonds (20%)		13 890 \$
Montant à financer	55 560 \$	55 560 \$

	CUMA	INDIVIDUEL
Nombre d'utilisateurs	5	1
Déboursés annuels (5%, 7 ans)	9 407 \$	-
Dépréciation (10%, valeur résiduelle 10%)	-	6 250 \$
Intérêts moyens	-	2 596 \$
Frais de dossier	200 \$	200 \$
Assurances	365 \$	365 \$
Entretien et réparations (0,75%)	521 \$	107 \$
Entreposage (0,50%)	347 \$	347 \$
Salaire secrétaire (1,00%)	695 \$	-
Frais généraux (2,25%)	1 562 \$	312 \$
Coût total	13 097 \$	10 177 \$
Coût à l'unité (\$/ha)	77,04 \$	290,77 \$
Gain sur les coûts/ha	+213,73 \$	

# Tracteur 55HP (55 000\$ )+ Faucheuse 60''(19 450\$)

	CUMA	INDIVIDUEL	
Utilisateurs et engagement			
Ferme A (engagement 25 ha)	1 926 \$	10 177 \$	8 251 \$
Ferme B (engagement 20 ha)	1 541 \$	10 177 \$	8 636 \$
Ferme C (engagement 45 ha)	3 487 \$	10 177 \$	6 690 \$
Ferme D (engagement 30 ha)	2 311 \$	10 177 \$	7 866 \$
Ferme E (engagement 50 ha)	3 852 \$	10 177 \$	6 325 \$

En CUMA, le droit d'utilisation est remboursé à la fin du contrat d'engagement.

# Les coûts d'utilisation : comment ça fonctionne?

- Pour calculer les coûts d'utilisation, la CUMA se réfère au nombre d'unités inscrites dans le contrat d'engagement de chacun des utilisateurs.
- Elle produit 4 factures trimestrielles.
- Les 3 premières sont basées sur des coûts prévisionnels (budget par branche).
- La dernière (4<sup>e</sup>) est ajustée en fonction des coûts réels d'utilisation des adhérents.

# Erreurs à éviter

## SUR-investissement

- Matériel trop gros, trop puissant pour les besoins requis
- Création de besoins (multiplier les achats)

## Conséquences

- Augmentation des coûts de production

## SOUS-investissement

- Matériel de capacité insuffisante pour effectuer le travail
- Espoir d'économies

## Conséquences

- Augmentation des coûts de main-d'œuvre
- Entretien / réparation
- Affecte la productivité et l'efficacité du travail

# Pourquoi adhérer à une CUMA?

- Gagner en performance en partageant un vaste choix de matériel plus fiable et à moindre coût
- Augmenter l'efficacité du travail au champ
- Partager les expériences et les compétences
- Réduire les charges de machinerie et d'équipements

# Pourquoi adhérer à une CUMA?

- Améliorer vos conditions de travail et de vie
- Faire des investissements plus productifs
- Prendre de l'expansion tout en minimisant l'endettement
- Réduire vos dettes
- Maintenir un territoire agricole habité, vivant ou dynamique

**La CUMA est un levier économique**

# Questionnement préalable

## 1. Mûrir l'idée

- Quels sont mes besoins?
- Suis-je prêt à partager du matériel?
- Puis-je accepter certains inconvénients et demeurer ouvert aux compromis?
- Suis-je prêt à utiliser en priorité le matériel de la CUMA?

# Questionnement préalable

## 2. Comprendre la structure coopérative

- Quelles sont les règles de fonctionnement d'une CUMA?
- Quels sont les droits et les obligations des membres?

# Questionnement préalable

## 3. S'appropriier la CUMA et nourrir la vie coopérative

- Suis-je prêt à participer à la gestion, à la planification et à l'organisation du travail?
- Suis-je prêt à me rendre disponible?
- Suis-je ouvert à l'entraide et à la solidarité?

# Conclusion

## Êtes-vous prêt?

Si oui, des ressources sont en mesure de vous accompagner.

MAPAQ-Direction régionale du Saguenay-Lac-Saint-Jean

Pascal Lavaute, agronome

Conseiller régional en économie et développement du bioalimentaire

Tél.: 418-662-6457 poste 2867

[pascal.lavaute@mapaq.gouv.qc.ca](mailto:pascal.lavaute@mapaq.gouv.qc.ca)





**Merci!**

**Questions?**